



Le B.A.F.A. des Compagnons

*La session de formation générale avec CJH, c'est l'assurance d'avoir **accès à un stage pratique rémunéré** indispensable à la poursuite de la formation.*



LES COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX

Association Nationale d'Éducation populaire
agrée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative
Agrément départemental J. et S. n° 78359 - Agrément de Tourisme (AG.078.95.0005)
26, rue Jean Jaurès - B.P. 60882 78108 Saint-Germain-en-Laye Cedex
Tél. : 01.39.73.41.41 Fax : 01.39.73.40.46
Email : cjh@compagnons.asso.fr Site internet : www.compagnons.asso.fr

*Pour
les jeunes,
de 17 ans et
plus*



L'habilitation à dispenser la formation théorique des animateurs des séjours de vacances et d'Accueil de loisirs a été délivrée aux Compagnons des Jours Heureux par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

CALENDRIER 2017 / 2018 DE NOS FORMATIONS

Nos **stages de Base et d'Approfondissement** ont lieu en Ile-de-France,
TOUS nos stages se déroulent en formule «**Internat**».

Formation
générale
BAFA
BASE

TARIF :
794 €

Formation
Approfondisse-
ment
BAFA

TARIF :
562€

Les CJH assurent le stage pratique rémunéré après la formation générale.

Le Transport Aller&Retour (autocar ou train) depuis Paris, jusqu'au lieu de stage, est **COMPRIS** dans le forfait.

	2017	2018	
TYPE DES SESSIONS	Vacances de l'AUTOMNE	Vacances de FÉVRIER	Vacances de PRINTEMPS
Formation générale	Du 21/10/2017 au 29/10/2017 Du 28/10/2017 au 5/11/2017	Du 17/02/2018 au 25/02/2018 Du 24/02/2018 au 4/03/2018	Du 14/04/2018 au 22/04/2018 Du 21/04/2018 au 29/04/2018
Session d'approfondissement	Du 27/10/2017 au 4/11/2017		Du 22/04/2018 au 29/04/2018

L'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Quelques exemples :

Basée sur des critères présentés dès le premier jour (ex : participer à tous les temps de la formation, intégration dans la vie collective, participer au travail en équipe).

JOURNÉE TYPE (à titre indicatif) :

9h00 - 12h00 : Apports théoriques
14h00 - 18h00 : Techniques spécifiques
20h30 - 22h00 : Veillées
22h00 - 22h15 : Bilan de la journée

CONTENUS ET MÉTHODES

Quelques exemples :

Apports théoriques :

- * Législation des séjours de vacances,
- * La responsabilité,
- * La connaissance de l'enfant et ses besoins,
- * La vie quotidienne et collective.

Techniques spécifiques :

- * Chants,
- * Savoir préparer et mener différents types d'animation,
- * Ateliers manuels,
- * Elaborer un projet d'animation,
- * Temps de réflexion sur les animations.

LE B.A.F.A.

*Avant
de commencer sa
formation, chaque
candidat devra obtenir
son numéro d'identifiant
sur le site
Jeunesse et Sports
([www.bafa-
bafd.gouv.fr](http://www.bafa-bafd.gouv.fr))*

Qu'est-ce que le B.A.F.A. ?

C'est le **Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur**, diplôme délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et permettant d'encadrer des groupes d'enfants au cours de leurs activités en Accueil Collectifs de Mineurs.

Le Cursus B.A.F.A. s'étend sur une durée réglementaire maximum de 30 mois à compter du 1er jour du stage de base :

Etape 1: (8 jours hors transport)

Le Stage de Formation Générale (appelé aussi couramment « stage de base » ou « stage théorique ») est d'une durée de 8 jours pleins. Il est dispensé par un Organisme de Formation HABILITÉ par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Le candidat doit avoir 17 ans révolus au premier jour de stage. À l'issue du stage, le candidat peut obtenir l'une de ces deux mentions (accompagnée de conseils pour la suite du cursus) : « SATISFAISANT » ou « NON SATISFAISANT ».

Etape 2 : (14 jours)

Le Stage Pratique : Il doit avoir lieu en situation d'ANIMATEUR dans un accueil de Loisirs ou un Séjour de Vacances en France. Il aura une durée de 14 jours en UNE ou DEUX sessions (d'une

L'habilitation nationale à dispenser la formation théorique des animateurs des séjours de vacances et d'Accueil de loisirs a été délivrée aux Compagnons des Jours Heureux par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

durée minimum de 4 jours) s'il s'agit d'un Séjour de Vacances ou 14 journées s'il s'agit d'un Accueil de Loisirs, Accueil de Jeunes ou Accueil de Scoutisme déclaré.

Remarques :

- Une journée effective comprend au moins 6 heures et une demi-journée 3 heures consécutives.
- Le stage pratique effectué sur un accueil de loisirs périscolaire ne peut être pris en compte dans votre cursus que dans la limite de 6 jours. Si il est fait en demi-journée, elle sera pris en que si elle comprend au minimum 3 heures (pas nécessairement consécutives dans ce cas).

ATTENTION : Il ne doit pas s'écouler plus de 18 mois entre le PREMIER et le SECOND stage. Le responsable du stage pratique (c'est le directeur du Séjour ou de l'Accueil) attribuera, à l'issue du stage, l'une des deux mentions « SATISFAISANT » ou « NON SATISFAISANT » accompagnée de conseils pour la suite de la formation.

Etape 3: (6 jours hors transport)

Le Stage d'Approfondissement (appelé aussi « stage de perfectionnement ») sera d'une durée de 6 jours complets. C'est le troisième et dernier, dispensé - comme le premier - par un organisme habilité à la formation. C'est un stage théorique au cours duquel les candidats font le point sur leur(s) expérience(s) pratique(s) et acquièrent des techniques d'animation complémentaires. À l'issue du stage, le candidat obtient l'une des deux mentions indiquées ci-dessus.



*Nous accueillons des stagiaires
de toutes les régions de France*

NOS FORMATIONS BAFa :

Conditions d'inscription et documents à joindre au bulletin d'inscription :

1/ FORMATION GÉNÉRALE :

- * Avoir **17 ans révolus** au premier jour de la session (aucune dérogation n'est possible),
- * Joindre votre **numéro d'identifiant** Jeunesse et Sports lors de votre inscription (www.bafa-bafd.gouv.fr),
- * **1 photo d'identité** (avec votre nom au dos),
- * **Un Acompte de 30 %**.

À réception, un dossier complet vous sera adressé.

2/ APPROFONDISSEMENT :

- * **Pas de condition d'âge**.
- * Avoir suivi une session de **formation générale ET un stage pratique** de 14 jours,
- * Joindre votre **numéro d'identifiant** Jeunesse et Sports lors de votre inscription (www.bafa-bafd.gouv.fr),

- * **1 photo d'identité** (avec votre nom au dos),
- * **Un Acompte de 30 %**.

Photocopies à joindre au présent dossier d'inscription :

- certificat de stage de base (formation générale),
- certificat(s) de stage(s) pratique(s) validé(s) par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du lieu du stage.

À réception, un dossier complet vous sera adressé.



Informations relatives à l'inscription :

1/ MONTANT DE PARTICIPATION : Il est indiqué sur le descriptif de la session et doit être réglé, dans sa totalité, 15 jours avant le départ. Aucune convocation de départ ne sera envoyée si la totalité n'a pas été versée.

2/ AIDES FINANCIÈRES : Des organismes sociaux peuvent accorder des aides ou accorder un remboursement partiel des frais, tels que :

- **La Caisse Nationale des Allocations Familiales** (CNAF) accorde une aide, versée par chacune des Caisses d'Allocations Familiales, aux stagiaires inscrits en phase Bafa approfondissement, sans condition de ressources ni d'âge, y compris pour les non allocataires.

- **La Caisse d'Allocations Familiales.** Chaque département fixe ses propres règles. Parfois, il existe des conditions d'âge ou de revenus.

- **Le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative** peut accorder une aide uniquement pour le Bafd, qui sera déduite du prix de la formation.

- **Le conseil général.** Chaque département fixe ses propres règles. Parfois, il existe des conditions d'âge ou de revenus.

Renseignez-vous également auprès de : **la mairie, des comités d'entreprise, d'organismes d'Accueil Collectif de Mineurs, d'associations caritatives**

3/ CONVOCATIONS :

Une convocation vous donnant lieu, dates et heures de départ/retour, vous sera envoyée deux semaines avant le départ **si votre dossier est complet et le montant de participation intégralement versé.**

4/ DÉSISTEMENT (retenue) :

30 jours et plus avant le début de la session : 61 €.

15 jours avant le début de la session : 122 €.

7 jours et moins, avant le début de la session : 100 %

5/ ANNULATION D'UNE SESSION : Les C.J.H. se réservent le droit d'annuler une session si les conditions d'effectifs, d'hébergement ou d'encadrement ne leur permettent pas d'assurer une formation de qualité. Des propositions de reports seront alors faites aux candidats(es).

6/ DURÉE ET ISSUE DU STAGE : Aucun candidat ne saurait se prévaloir d'un droit à un quelconque remboursement ou indemnité s'il ne s'est pas présenté au départ, s'il quitte la session en cours quelle qu'en soit la raison ou s'il n'a pas obtenu une mention « satisfaisant ».

7/ MALADIE - ACCIDENT : Maladie : les frais occasionnés sont à la charge du stagiaire. Accident : notre assurance n'intervient qu'en complément des remboursements des organismes sociaux. Nous n'intervenons pas dans les démarches à accomplir.

Les Compagnons - Le Projet Éducatif

L'Association « LES COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX » a vu le jour en 1969 à l'initiative d'une équipe de pédagogues dynamiques et investis, réunis autour de valeurs communes : laïcité, démocratie, partage, liberté et justice sociale. Le but de l'association a toujours été d'offrir au plus grand nombre d'enfants, sans distinction d'origine ou de milieu, des vacances saines et équilibrées qui soient un réel tremplin à leur plein épanouissement.

L'Association agit dans un cadre légal. Elle est reconnue Association Nationale d'Éducation Populaire depuis le 21 mars 2000. Elle a obtenu la certification NF en ISO 9001 délivrée par le bureau VERITAS. Elle est habilitée à la formation BAFA.

Dans ce cadre, en complément de leur vocation première qui fut et demeure l'organisation de séjours de vacances, les Compagnons conduisent des formations qui ont pour but la promotion de vacances et de loisirs où :

- Le rythme de vie de chacun sera respecté.
- Les valeurs de laïcité, de citoyenneté, de tolérance, de dignité, de respect de soi, des autres, de l'environnement, de justice, de démocratie, de solidarité et de responsabilité seront partie intégrante du Projet Pédagogique.
- La sécurité physique et affective des jeunes sera assurée.
- Les activités seront organisées à partir des besoins, des choix, des désirs des participants.
- L'encadrement sera assuré par des volontaires. Les Compagnons attachent beaucoup d'importance au développement du volontariat, véritable exemple permanent de l'esprit civique nécessaire à la vie démocratique. Le BAFA s'inscrit naturellement dans cette démarche d'action volontaire.

Les fonctions de l'Animateur (trice) :

- Considérer l'enfant comme une personne, veiller à être à son écoute.
- Assurer la sécurité physique et affective des enfants.
- Donner aux enfants la possibilité de prendre des responsabilités dans un cadre bien défini. Les accompagner dans l'acquisition de savoirs, de savoir-faire, dans le développement de leur vie personnelle. Partager avec eux les moments de vie collective et d'activités dans le respect de soi, des autres et de l'environnement.
- Agir en membre de l'équipe d'encadrement du séjour : personnel de direction, d'animation, de service.

La Formation devra se référer à tous les éléments définis dans la fonction de l'animateur.

Les Contenus :

- Transmettre les valeurs communes aux accueils collectifs de mineurs, véritable reflet des valeurs et des principes de la République : respect, tolérance, solidarité, vie en collectivité, laïcité. ...
- Mener des activités en séjour de vacances doit être l'axe de cette formation. Acquisition de compétences techniques sur les activités et la sécurité de l'enfant, sur le développement et les besoins de l'enfant. Les activités liées à l'environnement
- La vie quotidienne, règles de vie collective à élaborer et à respecter afin de développer la citoyenneté. Les rythmes de vie, l'hygiène,

les relations avec les familles, la vie matérielle. D'encourager « l'apprentissage de l'autonomie ».

- La connaissance de l'enfant. Les droits de l'enfant.
- Les différents types de séjours. Les organisateurs : associations, C.E., services sociaux.
- La législation : le cadre légal, réglementation des séjours de vacances. La responsabilité collective ou individuelle. La sécurité physique et morale des jeunes.
- Les phénomènes sociaux : inégalité sociale ou culturelle, la discrimination, le racisme, l'exclusion. Les risques liés aux conduites addictives et aux pratiques sexuelles.
- Transmettre et faire partager les valeurs de la République, notamment la Laïcité
- L'accueil de jeunes porteurs de handicaps.
- Le stage d'approfondissement : bilan de la formation. Analyse des deux premiers stages (théorique et pratique). Approfondissement des savoirs et des savoir-faire : activités ludiques, sportives, créatives, d'expression ; activités en liaison avec le milieu, adaptation aux tranches d'âge.

La Formation des Compagnons :

Les Compagnons veillent particulièrement à la qualité des formations qu'ils assurent, notamment au travers des compétences de

leurs formateurs.

Nos formateurs sont des professionnels laïques évoluant dans le domaine de l'enfance, de la jeunesse. Ce sont des hommes et femmes de terrain qui doivent avoir des expériences reconnues sur toutes les tranches d'âge, qui encadrent au moins deux séjours de vacances par an (l'un en hiver, l'autre

en été) et qui connaissent les différents types de structures de vacances enfants : avec et sans hébergement, itinérant en France ou à l'étranger, en séjour fixe, campagne, mer ou montagne.

Les équipes de formateurs sont constituées sur une complémentarité des expériences et des connaissances dans le domaine de l'animation (chants, danses, jeux, expression, sports, spectacles...). Ils doivent avoir montré leurs facultés d'adaptation au travail en équipe, leur sens des responsabilités, leur citoyenneté et leur « éco-citoyenneté ». Ils sont titulaires du BAFA ou/et du BAFD.

Afin de mettre en place des stages équilibrés et efficaces, ils sont construits de manière à allier mise en situation et apports théoriques.

Les durées réglementaires étant de 8 jours plein pour un stage de base et de 6 jours pour un stage d'approfondissement, selon le principe formel qu'une journée effective s'entend comme comprenant au moins un temps de formation significatif le matin et l'après-midi.

Les stagiaires doivent être au centre de leur propre formation, ils en sont les acteurs dans un cadre mis en place par les équipes de formateurs, cadre mûrement réfléchi qui devra permettre à chaque stagiaire d'acquiescer les capacités requises pour exercer des fonctions d'animateur.

Tous les stagiaires en formation générale sont assurés de trouver un stage pratique dans l'un des séjours de vacances organisés par Les Compagnons.



Le BAFA des Compagnons

Objectifs pédagogiques et validation des sessions

1) Objectifs :

- Donner à chaque stagiaire les moyens de mener une évaluation formatrice de ses acquis et ses besoins.
- Permettre au stagiaire de révéler ses capacités d'expression et d'organisation lors de mises en situation d'animation sur les thèmes de la session.
- Utiliser des méthodes de formation qui offrent la possibilité au stagiaire de s'exprimer, d'évoluer, d'argumenter ses idées, ses choix et d'analyser sa pratique.

Donner les moyens au stagiaire de progresser et de réussir sa formation :

- En pouvant rencontrer individuellement les formateurs pour faire le point.
- En organisant une rencontre pour un bilan à mi-session et fin de session.
- En instruisant une fiche de suivi individuel à disposition de tous les formateurs, sur toute la durée du stage.
- En alertant systématiquement le stagiaire en difficulté, en présence du directeur de session et en fixant des objectifs personnalisés.
- En considérant tout formateur « comme personne ressource » auprès des stagiaires pour les aider dans les préparations, à l'instar du fonctionnement en Séjours de Vacances ou en Accueil de Loisirs.

2) Validation des sessions :

Critères des objectifs de la session : **Arrêté du 22 juin 2007, modifié par l'arrêté du 15 juillet 2015** fixant les modalités d'organisation des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs.

1) PREPARER L'ANIMATEUR A EXERCER LES FONCTIONS SUIVANTES :

=> Assurer la sécurité physique et morale des mineurs

En particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en place d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité.

=> Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs

=> Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre

d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.

=> Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités

=> Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets

2) ACCOMPAGNER L'ANIMATEUR VERS LE DEVELOPPEMENT D'APTITUDES LUI PERMETTANT :

=> De transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité;

=> De situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif

=> De construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination

=> D'apporter le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

Critères de non validation :

- Ne pas répondre aux critères de validation définis ci-dessus.
- Ne pas être présent et acteur à tous les temps de travail et d'animation.
- Non assiduité et manque de ponctualité aux temps de travail.
- Ne pas respecter les règles de vie mises en place.

Critères d'exclusion de la session :

Sera exclu du stage quiconque présenterait un comportement dangereux ou violent vis-à-vis de soi-même et des autres, tiendrait des propos injurieux ou discriminatoires, aurait une conduite illicite et/ou incompatible avec la fonction d'animateur (consommation d'alcool, stupéfiants,...).

La participation :

La participation à n'importe quel stage de formation est payante, ce qui ne signifie pas que le stagiaire viendra « acheter » la validation de son stage. Ce sont les critères d'évaluation mentionnés ci-dessus qui, par leur positivité, induiront la décision de l'équipe de formation.

DOSSIER D'INSCRIPTION À UNE SESSION DE FORMATION BAFA

N° IDENTIFIANT JEUNESSE ET SPORTS

FORMATION GÉNÉRALE Joindre 1 photo (mettre le nom au dos)

du au

TARIF : 794 € / STAGE PRATIQUE GARANTI PAR CJH SUR L'UN DE NOS CENTRES

APPROFONDISSEMENT (1) Joindre 1 photo (mettre le nom au dos)

du au

Thème.....

TARIF : 562 €

**J'AI EFFECTUÉ MES 14 JOURS
DE STAGES PRATIQUES**
du au.....
et du au.....
= 14 JOURS

NOM (2) : PRÉNOM(S) (2) :

Adresse postale: (2).....

Téléphone : / / / / Portable : / / / /

Mail :

Né (e) le : à : Département ou Pays :

Exercez-vous une activité salariée ? OUI NON

Si OUI : Profession :

N°de sécurité sociale : . /.. /.. /.. /.. /.. /..

Si NON : Études :

Autres :

Personne à contacter en cas d'urgence : Tél :

SI APPROFONDISSEMENT:

Formation générale effectuée du : au : avec (nom de l'organisme) :

Stage pratique effectué du : au : Mention : (1)

du : au : Mention.....(1)

Préciser : nom de l'organisme, lieu(x) et tranche(s) d'âge des enfants encadrés :

.....
.....

AUTORISATION PARENTALE POUR LES CANDIDATS MINEURS :

Je soussigné (e)..... autorise mon fils/fille.....

2/ à pratiquer les activités du stage.

3/ à utiliser à sa guise, hors du centre, sous réserve de l'accord du directeur, les temps de repos.

4/ à voyager seul(e) dans le cas où, pour des raisons graves, il (elle) serait amené(e) à quitter prématurément la session de formation.

Autorise le directeur du centre à faire soigner le mineur/la mineure.....

et à faire pratiquer les interventions chirurgicales d'urgence, suivant les prescriptions du médecin.

Fait à le.....

SIGNATURE des PARENTS précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé » :

Je soussigné (e)..... reconnais être informé (e) qu'en cas de départ anticipé du stage, quelle qu'en soit la raison, ou de session jugée « non satisfaisante », je ne pourrai prétendre à un quelconque remboursement.

J'ai pris connaissance des conditions de déroulement des sessions de formation, d'inscription et de paiement.

Fait à le.....

SIGNATURE : (à signer par les parents (si mineur (e)), par le stagiaire (si majeur (e))).

1) joindre une photocopie du (des) certificat(s) de stage(s) pratique(s) validé(s) par la DDJS du lieu du stage.

2) Écrire en majuscules.

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

STAGE : du .../... au .../.../.....

Remplissez cette fiche avec le plus grand soin : elle est indispensable pour un bon suivi sanitaire.

NOM du stagiaire PRÉNOM.....
 Né (e) le .../.../... SEXE : MASCULIN* FÉMININ*

PERSONNE À JOINDRE EN CAS D'ACCIDENT : Nom, Prénom, adresse :

Tél bureau : Tél domicile :

VACCINATIONS (voir carnet de santé)	Date de la vaccination	Date du 1er rappel	Date du dernier rappel	Observations
B.C.G. (antituberculeux)				
D.T (diphtérie/tétanos)				
D.T. COQ (diphtérie/ Tétanos/Coqueluche)				
POLIO				
VARIOLE				
HÉPATITE B				
Autres vaccinations pratiquées				

Si le stagiaire n'est pas vacciné, pour quelles raisons ?.....

SÉRUMS :

ANTI-TÉTANIQUE : date de la dernière injection :.../.../...

ANTI-DIPHTÉRIQUE : date de la dernière injection :.../.../...

AUTRES (indiquez la nature et la date) :

MALADIES-ALLERGIES :

Le stagiaire a-t-il déjà eu :

RUBÉOLE : OUI* NON * VARICELLE : OUI*NON* SCARLATINE : OUI*NON*
 ANGINES : OUI* NON * COQUELUCHE : OUI* NON * ROUGEOLE : OUI* NON*
 OTITES : OUI* NON * RHUMATISMES : OUI* NON * ROUGEOLE : OUI* NON*
 ASTHME : OUI* NON* OREILLONS : OUI* NON * CONVULSIONS : OUI* NON*

ALLERGIES : OUI* NON* A quoi ?.....

INTERVENTIONS CHIRURGICALES ET HOSPITALISATIONS :

APPENDICITE : OUI* NON*

AUTRES OPERATIONS :

RÉÉDUCATION :

HOSPITALISATIONS (dates et motifs) :

ÉTAT DE SANTE DU STAGIAIRE :

Le stagiaire suit-il un traitement ? OUI* NON*

Si oui, lequel :

DEVRA-T-IL SUIVRE UN TRAITEMENT PENDANT LA SESSION : OUI* NON *

Dans ce cas, le stagiaire remettra les médicaments et une photocopie de l'ordonnance au Directeur au moment du départ.

Ces renseignements sont strictement confidentiels.

* rayer la mention inutile.